

Rungis, le 6 novembre 2025

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier Sanitaire du mardi 4 novembre 2025 :

5 points à l'ordre du jour :

- Validation de l'accord de méthode sur les classifications des emplois sédentaires
- Ouverture des NAO
- Réflexion sur les fins de carrière
- Calendrier du premier semestre 2026
- Questions diverses

1. Validation de l'accord de méthode sur les classifications des emplois sédentaires

L'accord est validé et ouvert à signature avec une date limite de signature fixée au 17 novembre.

2. Ouverture des NAO

Le Transport Sanitaire sacrifié : les salariés, seule variable d'ajustement des budgets de l'État.

Les organisations patronales ont révélé la vérité crue des négociations budgétaires face aux efforts d'économies drastiques exigés par le gouvernement : c'est sur le dos des salariés du Transport Sanitaire que l'effort va principalement porter.

Nous dénonçons avec la plus grande fermeté cette conclusion glaciale et inacceptable. Nos salaires et nos conditions de travail sont considérés comme les seules variables d'ajustement pour combler les déficits budgétaires de l'Assurance Maladie.

Double injustice et menace à l'emploi.

Cette décision est une double injustice :

- Mépris social : après avoir été acclamés pour notre engagement durant les crises sanitaires, nous sommes aujourd'hui les premiers sacrifiés. On demande aux professionnels de première ligne – ambulanciers, auxiliaires, régulateurs – de payer le prix d'une politique de rigueur.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Jean-Louis **SCHAMBER**
06 78 23 64 38

Jean-Yves **BONY**
06 81 70 86 73

- Menace sur l'emploi et la qualité : réduire les coûts sur la masse salariale, c'est affaiblir les effectifs et dégrader encore plus nos conditions de travail. Pendant deux ans, selon les propres projections patronales, nous devrons subir cette pression, mettant en péril non seulement nos carrières, mais aussi la qualité de la prise en charge des patients sur l'ensemble du territoire.

Voici les revendications portées par la délégation de la CFDT lors de cette réunion, refusant ainsi l'immobilisme :

Revendications salariales et primes.

- Taux horaires :
→ 3% d'augmentation des taux horaires.
→ Maintien de l'écart de 1,00 € entre le niveau 1 et le niveau 3.
- Prime d'ancienneté :
→ Création d'un palier supplémentaire à 20 ans d'ancienneté.
→ Fixation de la prime pour ce palier à 10 %.
- Prime de départ à la retraite :
→ Versement de l'équivalent de 6 mois de salaire pour 30 ans d'ancienneté.
- 13^{ème} mois conventionnel :
→ Revendication de la création d'un 13^{ème} mois.

3. Réflexion sur les fins de carrière

Une présentation des dispositifs de départ à la retraite a été proposée par le Secrétariat de la CPPNI. La délégation de la CFDT a insisté sur la nécessité d'une adaptation des conditions de travail des ambulanciers seniors, pour faciliter leur maintien dans l'emploi jusqu'à l'âge de la retraite. Les pistes ouvertes par l'organisation syndicale incluent :

- Un allègement de la charge physique.
- Une maîtrise du rythme et des horaires.
- Un soutien psychologique.

4. Calendrier du premier semestre 2026

- 3 décembre : 14h30
- 20 janvier : 9h30
- 23 février : 14h30
- 30 mars : 14h30
- 6 mai : 9h30
- 8 juin : 14h30

5. Questions diverses

En réponse à la proposition de fixer une date pour la négociation des frais de route, la CPPNI TRS s'est prononcée en faveur du 19 décembre.